



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
13 juin 2012
Français
Original : espagnol

Deuxième session ordinaire de 2012

4-10 septembre 2012, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

PNUD

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la Guinée équatoriale (2013-2017)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience.	3
III. Programme proposé.	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du Programme.	6
Annexes	
I. Cadre de résultats et d'allocation de ressources du Programme pour la Guinée équatoriale (2013-2017)	9
II. Sigles	15



I. Analyse de la situation

1. Depuis la découverte du pétrole en Guinée équatoriale au milieu des années 1990, l'exploitation des gisements pétroliers du pays a fortement augmenté le PIB (21,4 % en 2007 et 7,1 % en 2011). Le pays, cependant, n'a pas encore profité de cette croissance pour parvenir à un niveau de développement humain plus élevé. En 2011, l'indice de développement humain était de 0,538 et le pays occupait la 136^e place sur un total de 187 pays, avec un revenu national brut *per capita* de 17 606 dollars (parité de pouvoir d'achat - PPA) en 2005.

2. Selon les données de la Deuxième conférence économique nationale, la population qui vivait en dessous du seuil de pauvreté (2 dollars des États-Unis par jour) atteignait 76,8 % du total en 2007. La pauvreté touchait 79 % de la population rurale tandis que dans les principaux centres urbains, comme Malabo et Bata, elle était respectivement de 70 et 62 %. Il est donc indispensable de continuer à s'efforcer de réduire les inégalités sociales.

3. Il existe également une inégalité entre les sexes, l'indice de pauvreté des femmes étant de 77,5 %, comparé à celui des hommes qui est de 75,9 %. Les femmes occupent 10 % des sièges du Parlement.

4. Pour réduire la pauvreté dans le pays, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'Équato-Guinéens ayant accès au crédit pour des activités rémunératrices. Le développement du système financier en est toujours à ses débuts et ne suffit pas à financer de telles activités.

5. La création d'emplois représente une autre difficulté. Le Gouvernement a lancé un programme d'investissement public ambitieux dans les infrastructures. En novembre 2011, la Conférence nationale sur l'industrialisation a reconnu la nécessité de diversifier la production afin de pouvoir créer des emplois dans les secteurs de production et augmenter les revenus des Équato-Guinéens. Pour ce faire, il est nécessaire d'améliorer le système de l'enseignement universitaire, de l'apprentissage de métiers et l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

6. Dans le secteur de la santé, le Gouvernement a repris à son compte les programmes relatifs au VIH/sida et au paludisme lancés avec l'aide de la coopération internationale. Les hôpitaux publics disposent de stocks suffisants pour fournir gratuitement des médicaments antirétroviraux et antipaludéens. Dans ce domaine, le pays doit continuer à mettre en place des mécanismes de suivi, de sensibilisation et d'éducation.

7. Dans le domaine politique, en novembre 2011, la réforme de la Loi fondamentale (Constitution) de la Guinée équatoriale a été approuvée par référendum et promulguée en février 2012. Parmi les principaux changements, il convient de mentionner l'établissement d'un régime présidentiel complet, avec une Vice-présidence, un Sénat composé de 70 membres élus au suffrage universel, la Cour des comptes, un Défenseur du Peuple, le Conseil de la République et le Conseil national de la politique économique et sociale de développement. Ces changements ont pour but de renforcer la gouvernance et les institutions démocratiques et de promouvoir la transparence.

8. En 2009, le pays a participé volontairement à l'Examen périodique universel sur la situation des droits de l'homme et il a ensuite mis en pratique les

recommandations qui en étaient issues avec l'appui du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale et du Bureau du PNUD. En 2012, la Guinée équatoriale poursuit le processus de l'Examen périodique universel et elle continuera à avoir besoin d'une assistance technique à cet égard.

9. Le thème de l'environnement figure dans le Plan national de développement. La création rapide d'infrastructures a accéléré le déboisement qui s'ajoute à la dégradation des terres et à la chasse d'animaux sauvages pour la consommation humaine. La population a plus facilement accès à l'énergie, ce qui a élargi les possibilités de développement et de réduction de la pauvreté. Il convient de sensibiliser et de préparer la population pour lui permettre de faire face aux défis posés par les changements climatiques et l'amener à utiliser des énergies renouvelables et propres.

10. Les difficultés auxquelles se heurtent la réduction des inégalités, l'augmentation de la transparence, l'amélioration de la gestion publique, en particulier celle du développement durable, et la garantie du respect des droits de l'homme, de même que les changements intervenus récemment dans le domaine politique, montrent combien il est urgent que le pays renforce ses institutions, consolide ses processus et renforce les capacités de ses ressources humaines en matière de gestion publique, aux échelons central et local. Le renforcement des capacités nationales est une nécessité absolue pour la Guinée équatoriale à cette étape de son processus de développement.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

11. Le Programme 2008-2012 a été le premier à être élaboré conjointement avec le Gouvernement dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et du bilan commun de pays (BCP) avec les priorités suivantes : i) lutte contre la pauvreté, ii) meilleur accès aux services sociaux de base, iii) égalité des hommes et des femmes et iv) promotion de la bonne gouvernance. L'évaluation intermédiaire du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement souligne que le PNUD a contribué à l'élaboration et à l'approbation du Plan national de développement économique et social pour 2020, adopté par le Gouvernement afin de réaliser les objectifs du développement national et ceux du Millénaire pour le développement.

12. L'expérience du Programme de coopération 2008-2012 souligne la nécessité d'intensifier la promotion des activités du pays en matière de développement auprès des coparticipants, essentiellement auprès du Gouvernement afin que celui-ci prenne conscience des besoins de financement du développement national et veille à ce que les ressources financières parviennent effectivement aux divers projets pour en assurer l'exécution; il subsiste en effet des difficultés dans le Programme 2008-2012 en ce qui concerne le déblocage des fonds de contrepartie du Gouvernement, en partie en raison de contraintes administratives. Le Gouvernement doit bien se rendre compte que pratiquement tous les problèmes de développement du pays peuvent être imputés à l'insuffisance des capacités d'exécution, tant au niveau de l'administration publique qu'à celui des entités de la société civile; ceci est également en partie à l'origine des grandes difficultés qu'il a à honorer ses engagements en matière de développement.

13. Avec le soutien du Bureau du PNUD, les capacités de la Direction générale des droits de l'homme, du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, de la Commission nationale des droits de l'homme, du Département de la justice, du Département de la sécurité nationale, des ONG de défense des droits de l'homme et d'autres entités ont été renforcées afin de parvenir à des améliorations dans la voie de l'actualisation totale, de la sensibilisation et de la mise en œuvre des engagements internationaux du pays en matière de droits de l'homme, d'équité entre les hommes et les femmes et de bonne gouvernance.

14. Dans cette optique, l'expérience acquise auprès d'autres agences du système des Nations Unies prouve que le PNUD doit continuer à soutenir le renforcement des capacités nationales en matière de gestion économique, financière et administrative, au niveau des autorités centrales et locales et des organisations de la société civile, en vue d'établir de bonnes relations de coopération stratégiques et de mobiliser l'assistance technique et financière requise pour la formulation et l'exécution de microprojets. L'apport d'instruments logistiques a contribué à la mise en œuvre du Programme national de développement local.

15. L'évaluation à moyen terme du Programme précédent met en évidence la nécessité de procéder, conjointement avec le Gouvernement, à un suivi périodique plus fréquent des activités convenues avec le PNUAD afin d'éviter tout retard dans le décaissement des fonds et l'exécution des projets.

III. Programme proposé

16. Le Programme proposé pour 2013-2017 a été élaboré en étroite collaboration avec le Gouvernement et sur la base du bilan commun de pays et du PNUAD. Le Programme aura pour objectif d'assurer une plus grande équité en Guinée équatoriale grâce à des initiatives visant à ce que la croissance économique résultant de l'exploitation pétrolière soit durable sur le plan de l'environnement et bénéficie également aux populations pauvres. À cette fin, l'axe fondamental d'intervention du Programme proposé est le renforcement des capacités nationales afin de donner davantage de possibilités aux Équato-Guinéens, d'améliorer la gestion publique et d'intégrer des mesures de gestion durable des ressources naturelles.

Composante 1 : bien-être socioéconomique

17. Le Bureau du PNUD offrira son appui au pays pour que les plans de croissance économique comprennent des initiatives susceptibles de réduire la pauvreté, d'améliorer l'accès des plus démunis au financement d'activités de production et de créer des emplois rémunérateurs pour la population des zones rurales et périurbaines, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux femmes.

18. Le développement de mécanismes de financement de micro entreprises au profit de personnes disposant de faibles revenus, accordant l'attention voulue à la durabilité de l'environnement, bénéficiera de l'appui conjoint des Ministères de l'agriculture, de la planification et de l'économie, des groupements de producteurs, des institutions du système financier et de la Banque des États de l'Afrique centrale.

19. Avec la participation du secteur privé, il sera possible de déterminer les besoins en matière de formation professionnelle et d'apprentissage de différents métiers et d'apporter un appui au Programme national de formation en matière

d'éducation, de sciences, de nouvelles technologies de l'information et de sciences physiques et mathématiques, au Programme national de développement local et à l'Agenda de la Guinée équatoriale à l'horizon 2020. Le Bureau de pays du PNUD apportera son appui à l'élaboration d'un programme de formation professionnelle et d'enseignement des métiers au profit de personnes disposant de faibles revenus pour qu'elles puissent s'intégrer sur le marché du travail guinéen.

20. La Présidence de la République et les Ministères du travail et de l'éducation diffuseront conjointement des informations sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les sept provinces du pays en créant des centres provinciaux accessibles pour permettre aux habitants de ces zones d'étendre leurs connaissances pratiques, leur donnant ainsi le moyen d'obtenir des emplois et des revenus.

21. Dans le cadre du Programme, les entreprises et les ONG locales seront formées pour financer des mécanismes d'exécution d'activités productives dans les zones rurales afin de renforcer leur viabilité et d'accroître le nombre de bénéficiaires.

22. Afin d'augmenter l'espérance de vie, le Gouvernement renforcera le Programme national de lutte contre le VIH/sida. Agissant de concert avec les Ministères de la santé, de l'éducation, de la défense et de la condition féminine ainsi qu'avec plusieurs ONG, le Bureau du PNUD soutiendra cette stratégie, en formant les ressources humaines nationales pour qu'elles offrent des services efficaces de prévention, de traitement, d'appui et de conseil psychosocial. Les services de prévention et de sensibilisation bénéficieront d'un plus large appui tout comme l'achat des médicaments et produits à utiliser dans la lutte contre le VIH/sida.

23. En vue de suivre les progrès dans la voie de la réduction des inégalités et de la pauvreté, le Bureau du PNUD aidera le Gouvernement à élaborer un rapport sur le développement humain et un autre sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

Composante 2 : Gouvernance démocratique

24. Étant donné que la gestion publique est essentielle pour réduire les inégalités et promouvoir la transparence et le respect des droits de l'homme, et compte tenu des transformations récentes des institutions du pays, conformément à la composante 2 du Programme, le Bureau du PNUD entreprendra des activités ayant pour but d'aider la Guinée équatoriale à renforcer sa gestion publique et son nouveau cadre institutionnel.

25. Le Bureau du PNUD, conjointement avec le Ministère de la fonction publique et le Ministère de l'intérieur, appuiera la politique nationale de réforme et de décentralisation de l'administration et le développement local grâce à des programmes de formation des fonctionnaires, aux niveaux central et local. Il dotera les mairies d'instruments leur permettant d'assurer une gestion publique efficace. Il appuiera la consolidation des réformes démocratiques, l'amélioration et l'élargissement des mécanismes de participation et d'inclusion des citoyens favorisant l'équité entre les sexes et une participation accrue des femmes dans les institutions de l'État.

26. En collaboration avec le Ministère de la planification, le Bureau du PNUD soutiendra l'amélioration de la gestion publique par des programmes de formation à

la gestion axée sur l'obtention de résultats à l'intention des personnels des institutions nationales chargées de la planification du développement, de la coordination de la coopération technique et de la mise en œuvre des politiques publiques de développement.

27. Avec l'appui du Gouvernement, le Bureau du PNUD continuera à former et renforcer les institutions nationales chargées de la diffusion et de la promotion des droits de l'homme, dans le cadre des recommandations issues de l'Examen périodique universel. Outre la réalisation d'une campagne de sensibilisation aux droits de l'homme, il renforcera les capacités des ONG dans ce domaine et contribuera à la réorientation de la législation y relative.

28. Afin d'améliorer la transparence et de renforcer la lutte contre la corruption, le Bureau du PNUD fournira à la Cour des comptes récemment créé une assistance technique sur son cadre juridique, sa structure et son cadre opérationnel. De plus, il apportera un appui technique à la formulation d'un code de déontologie de la fonction publique.

29. Le pays figurant dans la troisième catégorie en ce qui concerne la traite des personnes, les consultations menées avec le Gouvernement ont conclu que le Bureau du PNUD devrait fournir une aide pour la révision du Plan national de lutte contre la traite des personnes ainsi que pour son exécution.

Composante 3 : Environnement durable

30. Le Bureau du PNUD aidera le pays à prendre les mesures lui permettant de parvenir au développement durable. Agissant de concert avec les Ministères des pêches et de l'environnement, de l'agriculture et des forêts, des mines et de l'énergie et des entités du secteur privé, le Bureau fournira une assistance technique pour l'élaboration du cadre politique et stratégique pour la gestion des zones protégées. Il fournira les moyens techniques nécessaires à la gestion des 13 zones protégées, en accordant une attention particulière à la conservation de la diversité biologique ainsi qu'à l'adéquation de la législation et à la mise en situation opérationnelle des unités de référence sur le terrain dotées des moyens de financement correspondants.

31. Avec l'appui du secteur privé et du Gouvernement, le Bureau du PNUD appuiera la production d'énergie non polluante (en particulier des panneaux solaires) dans différentes zones rurales dépourvues d'électricité.

32. Le Bureau du PNUD contribuera à sensibiliser le public à l'adoption de stratégies de lutte contre les émissions de carbone (CO₂) et à diffuser des informations sur les liens existant entre ces émissions et la désertification et les changements climatiques; il contribuera également à la préparation des statistiques nationales sur l'environnement.

IV. Gestion, suivi et évaluation du Programme

33. Le Programme continuera à utiliser la modalité d'exécution nationale, en offrant les services du Bureau en coordination avec les instances homologues nationales afin de garantir la cohérence avec les priorités du développement national. Il poursuivra sa coopération avec le Gouvernement et établira de nouvelles relations de collaboration avec d'autres coparticipants au développement afin de

lancer un processus de programmation efficace, efficient, pertinent et durable dont le pays s'appropriera les résultats.

34. La structure organisationnelle du Bureau du PNUD dans le pays sera renforcée et adaptée aux perspectives nouvelles et aux besoins futurs du Programme. Les fonctionnaires du Bureau et le personnel national homologue bénéficieront de la formation appropriée afin d'assurer l'exécution efficace et efficiente du Programme. Le cadre de suivi et d'évaluation sera aligné sur le cadre prévu par le PNUAD. Le suivi des progrès accomplis sera fondé sur des indicateurs tirés du cadre de résultats et d'allocation des ressources et confié à un Comité exécutif composé de fonctionnaires du Gouvernement et du PNUD.

35. Le total des ressources allouées au Programme est de 7 769 000 dollars, dont 2 446 000 dollars correspondent aux ressources générales du PNUD, 4 135 000 à la contribution du Gouvernement et 1 188 000 à celle des autres donateurs. L'exécution du Programme est réalisée sur plusieurs années.

Annexe I

Cadre de résultats et d'allocation des ressources du Programme de la Guinée équatoriale (2013-2017)

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du Programme de pays</i>	<i>Ressources (chiffres indicatifs) (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Priorité ou objectif du développement national : Axe stratégique N° 1 de l'Agenda pour 2020: Renforcer le capital humain et améliorer le bien-être social – Politiques sectorielles: Programmes de renforcement du capital humain; « Un État au service de son bien-être »; « La santé pour tous »; Plan de campagne pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle.</p>					
<p>Résultat du PNUAD : a) La population la plus vulnérable a accès aux services sociaux grâce à des politiques et des programmes de protection sociale; b) Les populations déshéritées des zones rurales et périurbaines, en particulier les femmes et les jeunes, augmentent leurs revenus par des activités productives et leurs possibilités d'emploi; c) Renforcement des capacités du capital humain du pays en vue d'atteindre les objectifs de l'Agenda pour 2020; d) La population, en particulier les femmes, les jeunes garçons, les fillettes et les jeunes filles, jouissent d'une meilleure santé.</p>					
<p>Les Ministères des différents secteurs s'efforceront d'aligner les investissements publics sur les priorités afin de favoriser la réalisation des OMD et ceux du Plan national de développement économique et social pour 2020 et le Gouvernement accélérera son exécution et le financement de l'accès aux TIC.</p>	<p>Les institutions spécialisées offriront une assistance technique dans leurs domaines de compétence respectifs et renforceront les capacités nationales.</p>	<p>Assistance technique et financement pour la création d'emplois en milieu rural et périurbain et de centres provinciaux offrant un accès aux TIC; promotion des instances de financement d'activités rémunératrices. Renforcement des capacités nationales relatives aux instruments de financement et dotation des services de lutte contre le VIH/sida. Appui à la gestion technique et financière des centres créés.</p>	<p>Indicateur : Pourcentage de la population rurale et périurbaine ayant accès à l'emploi et au crédit.</p> <p>Point de référence : La population rurale déshéritée a un accès limité aux moyens de financement d'activités productives.</p> <p>Cibles : a) Pour 2014, inventaire des groupements productifs disposant de moyens de financement; b) Pour 2017 augmentation de 25 % au moins du nombre de groupements disposant de moyens de financement d'activités rémunératrices.</p> <p>Indicateur : Rubriques des budgets publics destinées aux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution de programmes de financement et de soutien à la production et à la commercialisation d'unités rurales de production. • Formulation d'un programme national de formation professionnelle et d'apprentissage de métiers financé par le Gouvernement. • Formulation d'une politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle. 	<p>Ressources générales :</p> <p style="text-align: right;">1 174 080 (TRAC)</p> <p>Autres ressources :</p> <p>Gouvernement:</p> <p style="text-align: right;">1 390 000</p> <p>Autres donateurs:</p> <p style="text-align: right;">710 000</p>

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du Programme de pays</i>	<i>Ressources (chiffres indicatifs) (en dollars des États-Unis)</i>
			<p>politiques et programmes de protection sociale.</p> <p>Point de référence : les dépenses relatives à la protection sociale ne sont pas inscrites dans les budgets publics.</p> <p>Cible: Pour 2015, des lignes budgétaires sont prévues pour la protection sociale.</p> <p>Indicateur : Nombre de centres provinciaux d'accès aux TIC.</p> <p>Point de référence : Il n'y en a pas.</p> <p>Cible : Création de sept centres, un dans chaque province.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La population a accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. • Renforcement des capacités nationales de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme, les infections sexuellement transmissibles, la syphilis et autres maladies transmissibles. 	

Priorité ou objectif du développement national : Axe stratégique 4 de l'Agenda pour 2020: Instaurer une gouvernance efficace au service du citoyen.

Programme de pays/ Résultat du PNUAD : a) Les institutions publiques renforcent leurs capacités afin de promouvoir et protéger les droits de l'homme de la population et l'égalité entre les sexes; b) Renforcement des capacités de l'administration publique en matière de planification, d'application, de suivi et d'évaluation des politiques de développement.

Le Gouvernement accélère le lancement des nouvelles réformes constitutionnelles pour permettre à la population de mieux jouir de ses droits économiques et sociaux. Le Département des	Les institutions nationales chargées de la promotion des droits de l'homme veillent à ce que le pays respecte les normes internationales en la matière, en tenant compte des	Renforcement des capacités nationales de l'État et des ONG par l'assistance technique, la formation et l'orientation en matière de droits de l'homme, en tenant compte des besoins des deux sexes. Une	<p>Indicateur : Plan de campagne pour donner suite aux recommandations issues de l'Examen périodique universel. Existence d'un Comité de suivi opérationnel.</p> <p>Point de référence : Comité incomplet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Alignement du cadre législatif national sur les instruments internationaux déjà ratifiés et ratification d'autres instruments internationaux. 	<p>Ressources générales :</p> <p>1 027 320 (TRAC)</p>
--	--	--	--	---	--

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du Programme de pays</i>	<i>Ressources (chiffres indicatifs) (en dollars des États-Unis)</i>
droits de l'homme du Gouvernement veille à la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel. La priorité est donnée à la lutte contre la traite des personnes et à ses conséquences.	besoins des deux sexes et en favorisant l'autonomisation des femmes.	aide est apportée à la formation nécessaire en matière de planification stratégique et de gestion publique. Appui aux activités de sensibilisation en matière de traite des personnes et promotion de l'adoption de mesures de protection à cet égard.	<p>Cible : Création du Comité en mesure de fonctionner en 2013. Présentation d'un rapport au Conseil des droits de l'homme en juin 2014.</p> <p>Indicateur : Les fonctionnaires adoptent systématiquement la méthode de planification stratégique pour l'obtention de résultats.</p> <p>Point de référence : La planification est inexistante</p> <p>Cible : Formation de fonctionnaires des pouvoirs locaux.</p> <p>Indicateur : Capacité de conception, de gestion et d'évaluation des projets.</p> <p>Point de référence : Il n'y a pas d'experts.</p> <p>Cible : Formation de fonctionnaires des pouvoirs locaux.</p> <p>Indicateur : Plan national de lutte contre la traite des personnes, prenant en compte la distinction homme-femme.</p> <p>Point de référence : Le pays s'est classé dans la troisième catégorie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des cours de formation en matière de planification stratégique, mettant l'accent sur la gestion axée sur l'obtention de résultats, sont dispensés aux fonctionnaires aux échelons central et local. • Renforcement des capacités des ONG nationales en matière de gestion de programmes et projets. • Préparation du rapport sur les OMD 2013-2014. • Préparation du rapport sur le développement humain. • Le Plan national de lutte contre la traite des personnes est en vigueur. 	<p>Autres ressources :</p> <p>Gouvernement : 2 745 000</p>

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du Programme de pays</i>	<i>Ressources (chiffres indicatifs) (en dollars des États-Unis)</i>
Cible : Application effective du Plan national de lutte contre la traite des personnes.					
Priorité ou objectif du développement national : Loi de règlementation de l'environnement en République de Guinée équatoriale.					
Résultat du PNUAD : Le pays dispose d'un cadre législatif et institutionnel renforcé qui garantit la gestion durable de l'environnement, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.					
Le Gouvernement établit la stratégie nationale relative aux zones protégées, à la dégradation des sols et aux changements climatiques. La production d'énergie non polluante est une priorité stratégique du Plan national de développement.	Le FEM continuera à financer des activités de sensibilisation sur la nécessité d'intensifier les mesures de gestion durable des zones protégées et de protection contre la dégradation des sols et les changements climatiques.	Renforcement des capacités nationales grâce à des instruments concernant les plans de gestion des zones protégées et l'établissement de services chargés de l'aménagement durable des sols. Appui à des activités de sensibilisation des populations rurales au déboisement et à la dégradation des terres.	<p>Indicateur : Formulation d'un Cadre politique et stratégique pour la gestion des zones protégées.</p> <p>Point de référence : Création par la loi d'un régime relatif aux zones protégées.</p> <p>Cible: Validation et approbation du cadre politique et stratégique pour la gestion des zones protégées.</p> <p>Indicateur : Plan de gestion des zones protégées.</p> <p>Point de référence : Il n'existe pas de plan de gestion des zones protégées.</p> <p>Cible : Préparation et mise en œuvre du Plan de gestion des zones protégées.</p> <p>Indicateur : Plan de gestion durable des sols et de la biodiversité.</p> <p>Point de référence : Il n'existe pas de plan de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application de méthodes visant à intégrer l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans la planification et la formulation des budgets publics aux échelons national et local. • Formulation de plans de gestion durable des ressources naturelles au niveau communautaire. • Préparation d'un programme d'études universitaires sur les changements climatiques. 	<p>Ressources générales :</p> <p style="text-align: right;">244 600 (TRAC)</p> <p>Autres ressources :</p> <p>Donateurs:</p> <p style="text-align: right;">478 000 (FEM)</p>

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du Programme de pays</i>	<i>Ressources (chiffres indicatifs) (en dollars des États-Unis)</i>
			<p>durable des sols et de la biodiversité.</p> <p>Cible : Pour 2015, élaboration d'un Plan de gestion durable des sols et de la biodiversité et mise en œuvre d'une stratégie de protection de la biodiversité.</p>		

Annexe II

Sigles

BCP	Bilan commun de pays
EPU	Examen périodique universel
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
IDH	Indice de développement humain
MST	Maladies sexuellement transmissibles
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
TIC	Technologie de l'information et de la communication
VIH/sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
